

M. Paproski: Où allez-vous le vendre après avoir consulté 12 autres millions de dollars pour ce navire? A la Chine?

M. Breau: Nous n'allons pas le vendre. Après avoir consulté le ministère de la Défense nationale, le ministère des Approvisionnements et des Services décida qu'il était impérieux et rentable de prendre de mesures sans tarder pour enrayer cette corrosion et réparer les dommages découverts. Un contrat fut négocié et accordé aux chantiers de Halifax en octobre 1972, au coût estimatif de \$583,000.

M. Paproski: Quelle honte!

M. Breau: Les travaux furent terminés en mai 1973 à un coût approximatif de \$400,000. Comme il le fait toujours dans des cas semblables, le ministère des Approvisionnements et des Services fit mener une enquête par le ministère de la Justice pour déterminer qui devait assumer les frais de réparation des dommages dus à la corrosion qu'avait subi le *Restigouche* et des frais connexes. Cette enquête, qui comprenait un examen du rapport de la Commission d'enquête réunie en 1972, est maintenant terminée à toutes fins utiles et une recommandation provisoire en ce qui concerne les responsabilités a été faite au ministère de la Justice.

La recommandation comportait des restrictions au point que jamais la question des dommages par corrosion ni celle des responsabilités n'ont été discutées avec les chantiers d'Halifax ou avec Chemi-Solv. Il est toujours possible que la découverte de faits supplémentaires émanant de ces sources entraîne une modification de la recommandation et il serait donc prématuré d'en révéler la nature pour le moment.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Qui a écrit cela?

COMMERCE EXTÉRIEUR—PÂTES À PAPIER—LES
POSSIBILITÉS DE VENTE À LA CHINE—LES ENTRETIENS
DU PREMIER MINISTRE

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, certaines des choses sortant du ministère sont parfois vraiment comiques. Je veux parler ce soir d'une question que j'ai posée au premier ministre (M. Trudeau) le 19 octobre au sujet de son voyage en Chine et surtout de la possibilité d'y exporter des pâtes à papier. J'étais motivé par un article de presse qui laissait entendre qu'entre autre chose nous pourrions exporter des pâtes à papier en Chine.

Dans la réponse qu'il m'a fourni, le premier ministre m'a déclaré qu'aucun engagement précis n'avait été pris en matière d'exportation de pâtes à papier et qu'une étude aurait lieu lorsque les représentants chinois viendraient ici déterminer quels produits forestiers nous pourrions exporter.

Nous avons pendant trop longtemps exporté, grâce à nos forêts, à nos mines et à nos gisements, des occasions d'emplois qui appartiennent aux Canadiens. Nous vendons depuis trop longtemps des produits qui approvisionnent les industries étrangères. La pâte à papier en est un, comme le zinc, le cuivre et la benzine, dont nous expédions d'énormes quantités, expédiant du même coup nos emplois, notre avenir, nos espoirs et nos aspirations.

Je signale, en ce qui concerne l'industrie forestière de l'Ontario, qu'avant l'arrivée au pouvoir de George Drew, nous avions l'habitude d'expédier des billes aux États du

Ajournement

Michigan et de l'Ohio pour leur permettre de fabriquer leur papier et des dérivés du papier. On a mis fin à ces exportations. Ensuite, sous l'administration de Leslie Frost, nous avons mis fin à l'exportation de pâte à papier. Mais dans le reste du Canada, on ne semble avoir jamais rien compris. En examinant les chiffres de l'exportation de 1972, je constate que le Canada a exporté quelque 6,200,000 tonnes de pâte à papier, sur une production totale de 19,100,000 tonnes, soit près d'un tiers. Le reste de notre production a servi à la fabrication de papier ou de dérivés du papier, mais nous n'en avons pas moins exporté plus de pâte à papier l'an dernier que l'année précédente, et plus cette année-là que durant l'année antérieure.

On n'a jamais semblé comprendre que la pâte à papier n'est pas un produit qui se mange, qui sert à façonner des meubles, qui se porte, qui se brûle, mais qu'elle ne peut servir qu'à la fabrication du papier et de ses dérivés. On peut en faire des essuie-tout, du papier hygiénique, du papier-journal, et certaines fibres qui servent à la confection de vêtements. Mais on ne peut rien faire avec cette pâte à part de la transformer en d'autres produits.

Un pays comme la Chine, qui n'a pas de ressources forestières considérables, a besoin de matière ligneuses; or il peut sûrement acheter chez nous de ces fibres usinées dans la plus grande mesure possible. Ce serait idiot de la part du gouvernement actuel, ou de tout gouvernement, de s'imaginer que nous devrions vendre de la fibre de bois non usinée. A vrai dire, le gouvernement devrait établir actuellement une nouvelle politique industrielle pour le Canada. En ce qui concerne la fibre de bois, il devrait dire clairement que, même si nous avons exporté l'an dernier environ 6,100,000 tonnes de pâte à papier, nous en exporterons moins l'an prochain, et encore moins l'année suivante, jusqu'à ce que nous atteignons un point où nous n'en exporterons plus du tout. Nous conserverons ce produit pour pouvoir le transformer au Canada.

Monsieur l'Orateur, j'attire votre attention sur le fait que la pâte est souvent produite dans des régions du Canada où sévit le chômage, des régions où il y a peu d'industries. S'il est possible qu'une société trouve commode et profitable de vendre de la pâte plutôt que d'établir une industrie pour fabriquer du papier ou des produits connexes, ce n'est pas une excuse pour l'exportation de produits favorisant l'expansion économique et l'initiative dans le domaine économique. Le gouvernement actuel a eu cette possibilité durant un certain nombre d'années, et pourtant il a refusé de prendre des mesures précises pour réduire l'exportation de nos produits bruts.

● (2220)

A aucun moment le gouvernement actuel n'a déclaré à quelque industrie: Vous allez cesser d'exporter nos produits bruts; vous devez exporter ces produits lorsqu'ils sont complètement manufacturés. Depuis longtemps nous devrions avoir ce genre de politique et d'initiative industrielles au Canada. Les Canadiens ne devraient plus être considérés comme des coupeurs de bois. C'est ce qu'on nous demande d'être, c'est ce que nous sommes devenus à la suite de l'exportation de la pâte à papier. Je demande ce soir au secrétaire parlementaire de promettre aux Canadiens que le gouvernement actuel fera adopter une loi qui, à bref délai, empêchera l'exportation de la pâte de bois par le Canada.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le Canada améliore constamment ses relations commerciales avec la Chine dans le domaine des pâtes et papiers. En